

Séances plénières des 24 et 25 mars 2006

Réuni ces 24 et 25 mars à La Haye sous la présidence de M. Fr. de Nerée tot Babberich, le Conseil interparlementaire consultatif ou Parlement Benelux s'est penché sur la politique énergétique. Plusieurs membres se sont inquiétés de la formation d'un oligopole européen en la matière. M. Doesburg (Pays-Bas) a dit sa crainte de voir les Pays-Bas confrontés à terme à la même situation que la Belgique, où la quasi-totalité du marché est aux mains des Français. MM. Van den Brande et Willems (Belgique) ont déposé avec M. Doesburg une proposition de recommandation qui a été amendée puis adoptée à l'unanimité.

Politique énergétique

Dans cette recommandation, le Parlement Benelux constate que des développements très importants s'annoncent en matière d'énergie et qu'il y a lieu de fournir les garanties nécessaires concernant la production, la distribution et les prix au consommateur final. Un oligopole européen semblant se mettre en place et l'approvisionnement ne pouvant être dépendant d'un seul fournisseur, le Parlement Benelux estime qu'il faut développer activement des sources d'énergie de substitution et des techniques de production conformes aux engagements pris par les États membres dans le cadre du Protocole de Kyoto. Il est dès lors demandé aux gouvernements des trois pays du Benelux d'évaluer l'actuelle politique énergétique sur base de cette évolution et de mettre en place sans délai, dans le cadre de l'Union européenne, une politique commune en matière d'énergie dans un esprit de développement durable.

Ce dossier devra être approfondi par les commissions compétentes du Parlement Benelux avant sa prochaine session plénière, prévue pour les 16 et 17 juin. On sait que la Belgique a décidé voici trois ans de sortir du nucléaire, décision qui, a déclaré M. Willems, sera probablement revue lors des négociations pour la formation d'un nouveau gouvernement belge après les élections législatives de l'an prochain.

Les commissions réunies de l'Environnement du Parlement Benelux et de l'Assemblée balte ont tenu au début de cette année deux réunions consacrées à la politique énergétique et aux conséquences de la décision d'aménager un gazoduc en mer Baltique pour acheminer le gaz russe dans les pays de l'Union européenne. MM. Willems (Belgique) et Oberweis (Luxembourg) ont présenté les rapports de ces deux réunions. Une délégation de l'Assemblée balte était d'ailleurs présente à La Haye ces 24 et 25 mars, conduite par son président, M. Simulik. Le vice-président de cette assemblée, M. Taimla, a expliqué les problèmes auxquels sont confrontés les pays baltes en matière énergétique. Pour obtenir son entrée dans l'Union européenne, la Lituanie a accepté de fermer sa grande

centrale nucléaire et, pour assurer l'indépendance énergétique des pays baltes, il est question de construire un nouveau réacteur. Quant à la construction du gazoduc en mer Baltique, elle se heurte à des problèmes sérieux car cette mer n'a que peu de profondeur, est en voie d'eutrophisation et contient encore de nombreuses mines datant de la seconde guerre mondiale.

Lutte contre le terrorisme

Le Parlement Benelux a par ailleurs entendu un exposé de M. Gijs de Vries, coordinateur de la lutte contre le terrorisme du Conseil de l'Union européenne. Pour M. de Vries, suite aux attentats en Espagne et en Grande-Bretagne, la coopération internationale a permis de faire régresser le terrorisme, des tentatives d'attentat ont pu être déjouées, mais on constate des évolutions inquiétantes : le terrorisme est plus dispersé, fragmenté, l'internet y joue un rôle croissant, sans oublier les effets de la guerre en Irak.

Il importe en premier lieu de prévenir la radicalisation et les recrutements en mettant en place des collaborations avec les pays musulmans modérés ; les ONG pourraient être sondées à ce sujet. Il faut ensuite protéger plus efficacement nos infrastructures (aéroports, gares, lignes de métro, stades sportifs, etc.), perturber les activités des terroristes et traduire ceux-ci devant la justice. Enfin, il faut organiser l'aide réciproque après des attentats terroristes, au besoin avec des moyens militaires. Pour rendre cette aide réciproque optimale, il faudrait standardiser certains appareillages.

M. de Vries a ajouté que, pour arriver à un résultat tangible en matière de sécurité, il fallait voir aboutir le traité constitutionnel et en particulier l'instauration de la majorité qualifiée, avec un véritable contrôle par le Parlement européen afin de préserver l'équilibre entre sécurité et liberté.

La commission de la Justice et de l'Ordre public du Parlement Benelux a procédé en 2005 à l'audition de l'administrateur général de la Sûreté de l'État belge, à propos justement de la lutte contre le terrorisme. Le président de cette commission, M. Weekers (Pays-Bas), a mis en avant le rôle important joué par la télévision dans la diffusion des idées terroristes et M. Marinower (Belgique) a souligné le nombre croissant de messages antisémites diffusés par certains émetteurs. M. de Vries a répondu qu'on pouvait s'interroger non seulement sur la réception de ces programmes chez nous, mais aussi et surtout sur leur confection et que l'Europe se devait de réagir à cet égard. M. Van den Brande (Belgique) a fait remarquer que le renseignement restait en Europe une compétence purement nationale. A ce sujet, M. de Vries a répondu que des organes existaient, tel le Centre de situation, permettant une collaboration entre les services. Quant à Mme Aasted-Madsen (Pays-Bas), elle s'est demandée si l'importance des peines encourues, qui diffère d'un pays à l'autre, pouvait influencer le candidat terroriste. Pour M. de Vries, c'est plutôt les performances des services de sécurité qui peuvent dissuader le candidat terroriste.

Le problème de la dioxine et la grippe aviaire

M. Vantemsche, administrateur délégué de l'Agence fédérale belge pour la Sécurité de la chaîne alimentaire (AFSCA) a présenté aux membres du Parlement Benelux un exposé sur les problèmes de la dioxine et de la grippe aviaire. De la dioxine a de nouveau été

détectée en janvier 2006 dans des graisses provenant d'une entreprise belge. Contrairement à la crise de 1999, où le diagnostic n'avait pu être opéré qu'au bout de quatre mois, cette fois-ci, il a suffi de quelques jours. Il y a donc une amélioration de la situation. Il reste cependant inacceptable que de la dioxine soit entrée dans la chaîne alimentaire.

Quant à la grippe aviaire, la communication d'informations claires au public est très importante et l'on procède à l'élaboration d'un plan opérationnel pour gérer une éventuelle pandémie mondiale. Répondant à une question de M. Bossuyt (Belgique), M. Vantemsche a indiqué que rien n'est prévu au niveau européen pour gérer des épidémies de grande envergure mais qu'il existe chaque année une concertation à ce sujet au niveau des pays du Benelux. M. Van den Brande (Belgique) a demandé pour quelles raisons les Pays-Bas vaccinaient leurs volailles alors que la Belgique ne le faisait pas. M. Vantemsche a admis que la vaccination des animaux était un débat difficile. En 2003, on estimait qu'il était préférable d'éradiquer la maladie plutôt que de vacciner, la crainte étant que le virus pourrait être présent dans la volaille vaccinée sans être apparent. Pour la Belgique, une politique de vaccination ne pourrait être qu'une politique menée au niveau européen. A M. Ormel (Pays-Bas), qui refuse pour sa part de voir tuer un animal alors qu'il existe un vaccin préventif, M. Vantemsche a répondu que, si le virus persiste, il faudra quand même vacciner.

M. Happart (Belgique) a énuméré les diverses maladies et crises enregistrées ces derniers temps dans le secteur : tuberculose, brucellose, hormones, dioxine, vache folle, peste porcine, grippe aviaire, estimant qu'elles avaient représenté une belle opportunité pour les fabricants de vaccins et regrettant que l'information n'ait guère été développée à propos de la maladie du renard alors que celle-ci tue.

Mme Cahay (Belgique) a pour sa part souligné les conséquences néfastes pour les producteurs de l'abandon irrationnel, par nombre de consommateurs, des produits comme les poulets et les œufs.

A M. Lebrun (Belgique), qui faisait remarquer que les mesures de confinement étaient difficiles à contrôler pour les petits élevages, M. Vantemsche a répondu que la situation sera évaluée car il est impensable d'envisager un confinement sur une période très longue.

Lutte contre la drogue

Le Parlement Benelux organisera les 19 et 20 mai à Liège une conférence sur la lutte contre la drogue. L'accent sera mis sur la santé de la population. On y examinera le problème que pose Maastricht aux pays voisins, notamment la Belgique. Les parlementaires des différents pays pourront être interrogés, notamment ceux qui sont partisans d'une légalisation. Le but est d'en arriver à une nouvelle convention en la matière.

Le sida

Mme Detiège (Belgique) a présenté le rapport de la commission de la Culture, de l'Enseignement et de la Santé publique sur le sida, en particulier l'augmentation du nombre de cas en Europe. La commission avait procédé à l'audition de Mme Buvé, épidémiologiste en chef du groupe de recherche de l'Institut de Médecine Tropicale d'Anvers.

Rhin de fer

MM. Hessels (Pays-Bas) et Sevenhans (Belgique) ont présenté le rapport de la visite que les commissions concernées ont faite au Rhin de fer le 10 février dernier. Du côté belge, les opposants sur place estiment que seule Anvers bénéficiera de la remise en service de cette ligne. Ils craignent les nuisances sonores : on parle de 42 à 82 trains de marchandises par jour, voire davantage. Ils craignent pour leur sécurité : on suppose que des produits dangereux seront transportés. Pour Overpelt et Neerpelt, la solution serait un nouveau tracé, avec un contournement par le nord.

Du côté néerlandais, à Roermond, les investissements seraient considérables, les dommages étant estimés à 969 millions d'euros en cas de réactivation du tracé.

Aide judiciaire gratuite

Mme Talhaoui a présenté le rapport de la Table ronde sur l'aide judiciaire gratuite, tenue à Druskininkai (Lituanie) en février dernier.

Avenir du Benelux

Enfin, Mme Cahay (Belgique) a présenté au nom de la commission des Problèmes extérieurs, qu'elle préside, un rapport sur l'avenir du Benelux et la révision des traités Benelux. Le traité instituant l'Union économique Benelux (UEB), signé le 3 février 1958, a été conclu pour cinquante ans. Il peut être reconduit tacitement, à moins qu'une des parties souhaite y mettre fin. Il existe parallèlement une convention instituant le Conseil interparlementaire consultatif de Benelux, signée à Bruxelles le 5 novembre 1955 et conclue pour une durée indéterminée. Compte tenu notamment des réformes institutionnelles intervenues ces dernières années en Belgique, le traité ne sera certainement pas reconduit tel quel.

Une discussion sera menée à ce sujet en juin 2006 au sein du Parlement Benelux, en présence du ministre néerlandais des Affaires étrangères. M. Doesburg (Pays-Bas) a rappelé que le Benelux, qui fut notamment à l'origine de Schengen, reste très crédible. Quant à M. Siquet (Belgique), il a suggéré que, pour le mois de juin, on procède à une relecture des recommandations adressées par le Parlement Benelux aux trois gouvernements au cours des cinq ou six dernières années afin de les mettre à jour et de les reformuler au besoin. Le président de l'assemblée, M. de Nerée tot Babberich, lui a répondu que ce travail était en cours de réalisation.

